

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira au Foyer Rural « Charles CATILLON » -
rue Aristide Briand - 02800 CHARMES en séance ordinaire :
le vendredi 05 février 2021 à 20 h 00.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe,
- 2 - Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à 20 h et création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à 26 h,
- 3 - Modification du tableau des effectifs du personnel stagiaire et titulaire,
- 4 - Versement d'heures supplémentaires au personnel communal,
- 5- Versement d'heures complémentaires au personnel communal,
- 6 - Détermination du loyer concernant le logement 2 rue Alfred Maguin - RDC -Aile gauche,
- 7 - Communauté d'agglomération CTLF : Evaluation définitive des charges transférées liées à la compétence « eaux pluviales » des communes non membres du SIVOM CHAUNY-TERGNIER-LA FERRE ou SIDEN SIAN,
- 8 - Communauté d'agglomération CTLF : Evaluation définitive des charges transférées liées au coût de la compétence « équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » pour les communes de VILLEQUIER-AUMONT et UGNY LE GAY,
- 9 - Communications.

En Mairie, le 29 janvier 2021



Le Maire,

Bruno COCU